

Règlements

Prix des lecteurs 15-18 ans Radio-Canada et Centre FORA

Critères de qualification des œuvres

Les œuvres des genres suivants sont admissibles : roman, récit, nouvelles. Les ouvrages collectifs sont exclus.

Seuls les romans, récits et nouvelles d'auteurs qui sont nés, qui résident ou qui travaillent en milieu minoritaire ou qui sont publiés au Canada français, mais issus d'un milieu minoritaire sont admissibles. Un «milieu minoritaire» est défini comme étant un milieu francophone hors Québec. Les œuvres doivent avoir été publiées au cours des années civiles 2006 et 2007. L'auteur doit être citoyen canadien et résider au Canada.

L'appel aux nominations est envoyé aux éditeurs en **octobre 2007**. Les éditeurs intéressés doivent remettre quatre exemplaires de chaque livre au Centre FORA avant le **16 novembre 2007**. Si l'œuvre n'est pas publiée avant cette date, elle peut être soumise sous forme de manuscrit final.

Le jury

Mode de participation au jury

Une invitation est acheminée à tous les conseils/commissions scolaires de langue française du pays pour connaître l'intérêt à devenir partenaire au *Prix des lecteurs 15-18 ans Radio-Canada et Centre FORA*. En devenant partenaires, les conseils/commissions scolaires de langue française ont la responsabilité de désigner, selon les méthodes qu'ils jugent appropriées, un élève entre 15 et 18 ans qui pourrait être appelé à participer au jury, qui sera composé de 6 à 12 membres. Ce jury décernera le *Prix des lecteurs 15-18 ans Radio-Canada et Centre FORA*.

Un élève ne peut devenir membre du jury que s'il a été désigné par un conseil/commission scolaire de langue française.

Les conseils/commissions scolaires de langue française doivent faire parvenir la fiche de participation indiquant clairement leur engagement à devenir partenaire au plus tard le **28 septembre 2007**, minuit (H.N.E.) par télécopieur au numéro 705-476-1618.

Admissibilité des candidats pour le jury (au-delà des critères identifiés par les conseils/commissions scolaires partenaires, le cas échéant)

Tout élève qui :

- est inscrit à une école secondaire de langue française dans une province ou un territoire canadien;
- est né entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1993;
- a le statut de résident permanent du Canada;
- demeure dans une province ou un territoire canadien.

Le conseil/commission scolaire de langue française doit faire parvenir le nom et les coordonnées de l'élève désigné de leur conseil/commission scolaire pour siéger au jury avant le **15 février 2008**, minuit (H.N.E.), par télécopieur au 705-476-1618 ou par courriel à diane@senecal.ca.

Restrictions

N'est PAS admissible :

- tout élève employé par Radio-Canada et le Centre FORA, de même que sa famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit;
- tout élève employé par une maison d'édition participante de même que sa famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit;
- tout élève qui tire un revenu d'une activité liée au monde de l'édition littéraire;
- tout élève faisant partie d'un comité de lecture, d'édition ou d'un conseil d'administration d'une maison d'édition;
- tout élève ayant publié une œuvre de fiction (roman, nouvelle, récit);
- tout élève ayant un lien immédiat de parenté avec un des auteurs en nomination.

Critères de sélection du jury

Le Centre FORA déterminera la composition du jury de sélection du *Prix des lecteurs 15-18 ans Radio-Canada et Centre FORA* en se fondant sur les critères suivants :

- Répartition géographique du jury, dans la mesure du possible;
- Répartition de l'âge de 15 à 18 ans, dans la mesure du possible;
- Répartition égale, garçons et filles, dans la mesure du possible.

Chaque candidat retenu sera joint par téléphone par son conseil/commission scolaire de langue française au plus tard le **15 février 2008**, avant 17 h. Si un candidat potentiel ne confirme pas sa participation avant 17 h, le **20 février 2008**, un autre candidat sera choisi. En cas de refus de participer, le Centre FORA pourra choisir un autre candidat.

Engagement des membres du jury

Les membres du jury de sélection s'engagent à :

- ne pas entrer en contact avec les maisons d'édition participantes et les auteurs en nomination pour discuter du concours, des œuvres ou des auteurs en nomination, et ce jusqu'à l'annonce du lauréat;
- lire les œuvres retenues entre le moment où ils reçoivent les livres et le moment des délibérations;
- rédiger leurs commentaires et impressions pour chaque livre lu à l'aide d'une grille de lecture qui sera remise à chaque membre du jury par le Centre FORA. Ces notes serviront à alimenter les délibérations éventuelles du jury;
- se rendre disponible pour participer aux délibérations pour choisir le lauréat du *Prix des lecteurs 15-18 ans Radio-Canada et Centre FORA*. Ces délibérations auront lieu le 5 avril 2008, à Sudbury, en Ontario. Le Centre FORA choisira le lieu des délibérations;
- respecter le secret complet sur le résultat des délibérations jusqu'à l'annonce du lauréat, le 5 avril 2008, au Gala des jeunes Vale Inco, présenté par Tapage, en collaboration avec le Centre FORA et l'ACFO du Grand Sudbury.
- ne pas accorder d'entrevues sans avoir obtenu, au préalable, la permission du Centre FORA;
- se prêter aux activités de promotion liées à ce concours (entrevues à la radio ou à la télévision).

Concours de lecture

Tous les élèves inscrits au secondaire d'un conseil/commission scolaire de langue française (de la 9^e à la 12^e année ou de la 3^e secondaire à la première année de Cégep au Québec) au Canada et qui participent au concours en ligne courent la chance de gagner 500 \$ en argent comptant pour l'élève ainsi qu'un certificat-cadeau du Centre FORA d'une valeur de 500 \$ pour l'école de l'élève gagnant.

Mode de participation

Il suffit de lire une, deux ou les trois œuvres finalistes et de faire parvenir une critique pour chacune des œuvres lues au plus tard le **4 avril 2008, à minuit**. Le nom du participant sera ajouté au tirage selon le nombre de critiques soumises, jusqu'à un maximum de trois fois. Les critiques peuvent être envoyées par Internet, par courriel à diane@senecal.ca ou par télécopieur au 705-476-1618 d'ici le **4 avril 2008, à minuit**.

Critères

1. Les critiques des œuvres doivent justifier la raison pour laquelle une œuvre particulière devrait gagner ou ne pas gagner (50 à 100 mots).
2. Les élèves doivent être inscrits à une école secondaire de langue française (de la 9^e à la 12^e année hors Québec et de la 3^e secondaire à la première année de Cégep au Québec).
3. Les élèves doivent respecter les règlements de participation au *Prix des lecteurs 15-18 ans Radio-Canada et Centre FORA*.
4. Les membres du jury ne peuvent pas participer en ligne ou gagner les prix.
5. L'élève gagnant doit faire signer un formulaire de permission par le parent ou le tuteur pour obtenir son prix.

Les critiques seront publiées sur le site Internet. Le Centre FORA a droit de regard sur les critiques avant leur publication électronique.

Règlements généraux

- Le Centre FORA se réserve le droit de rejeter la candidature des participants si toutes les exigences ne sont pas respectées, exigences incluant la date limite de la réception de la demande écrite;
- Chaque membre du jury retenu consent, si nécessaire, à ce que soit utilisé son nom et/ou sa photographie et/ou sa voix, à des fins publicitaires dans le cadre de ce concours, sans rémunération;
- Le Centre FORA, Radio-Canada ainsi que les sociétés et agences affiliées de Radio-Canada n'assumeront aucune responsabilité pour perte, retard, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, perte ou vol de données informatiques, bris de logiciel ou de matériel informatique, pertes de courriers ou de courriels, appels frauduleux et autres erreurs;
- Le Centre FORA, Radio-Canada ainsi que les sociétés et agences affiliées de Radio-Canada n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours;
- La participation au concours comporte l'acceptation des présents règlements que le Centre FORA se chargera d'appliquer. Toutes ses décisions sont finales;
- Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet **www.radio-canada.ca/prixjeunesse**;
- Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales qui s'y appliquent;
- Lorsque le contexte l'exige, les mots écrits au masculin comprennent le féminin et vice versa.

Le présent règlement entre en vigueur le **1^{er} septembre 2007** et se termine le **5 avril 2008**.